

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement  
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en

fonction :

.....23.....

Conseillers

présents :

.....19.....

Séance ordinaire du 19 juin 2024

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

+ 3 procurations de vote

**Point 8 : Octroi de subvention – voyage scolaire**

VU les délibérations du Conseil Municipal du 29 mars 2022 et du 12 octobre 2022 relatives aux subventions allouées pour les voyages scolaires.

VU l'avis favorable des commissions réunies – Commission Cadre de vie – Economie – Enfance et Jeunesse - du 5 juin 2024.

David GAENG et Maud BOYER se déportent des débats préalables au vote et du vote concernant l'octroi de subvention – voyage scolaire.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention pour les 2 élèves de 5<sup>ème</sup> domiciliées à Lampertheim qui ont participé à un séjour « multisport » à SAMOËNS du 26 au 31 mai 2024 organisé par l'Institution La Providence (5, allée du Château Sury – 67550 VENDENHEIM) : 2 élèves x 6 jours x 5 € = 60 €.

DECIDE de verser une subvention pour les 2 élèves de 3<sup>ème</sup> domiciliées à Lampertheim qui ont participé à un séjour linguistique en ANGLETERRE du 27 au 31 mai 2024 organisé par l'Institution La Providence (5, allée du Château Sury – 67550 VENDENHEIM) : 2 élèves x 5 jours x 5 € = 50 €.

DECIDE de verser une subvention pour les 2 élèves de 5<sup>ème</sup> domiciliées à Lampertheim qui ont participé à un séjour « option découverte » à GRENDELBRUCH du 20 au 22 mars 2024 organisé par l'Institution La Providence (5, allée du Château Sury – 67550 VENDENHEIM) : 2 élèves x 3 jours x 5 € = 30 €.

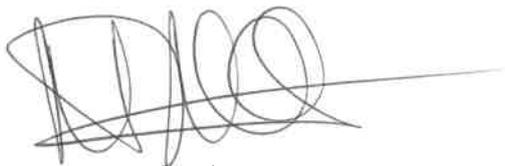
DECIDE de verser une subvention pour 1 élève de 5<sup>ème</sup> domiciliée à Lampertheim qui a participé à un séjour « option nature » à MUTTERSHOLTZ du 16 au 19 avril 2024 organisé par l'Institution La Providence (5, allée du Château Sury – 67550 VENDENHEIM) : 1 élève x 4 jours x 5 € = 20 €.

DECIDE de verser une subvention pour les 2 élèves de 3<sup>ème</sup> domiciliées à Lampertheim qui ont participé à un séjour « option scientifique » en BELGIQUE du 8 au 12 avril 2024 organisé par l'Institution La Providence (5, allée du Château Sury – 67550 VENDENHEIM) : 2 élèves x 5 jours x 5 € = 50 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.  
Lampertheim, le 19 juin 2024

Nathalie TROG,



Secrétaire de séance



Murielle FABRE,



Maire de Lampertheim